

Maurice Gardiol
RÉFORMER NOS VIES
Perspectives à partir de la pensée
économique et sociale de Calvin

(article écrit à partir d'une prédication primée
par l'Alliance Réformée Mondiale dans le
cadre du jubilé Calvin09
www.calvin09.org)

Sola Scriptura !

Pour Calvin, toute pensée et réflexion commençait par la méditation des Ecritures : « La Parole de Dieu n'est point pour nous apprendre à babiller, pour nous rendre éloquentes et subtils mais pour réformer nos vies. ». En conséquence, je me permets de citer en introduction quelques textes du Premier et du Second Testament qui serviront de base à ma propre réflexion.

Deutéronome 15

15:7 S'il y a chez toi un pauvre parmi tes frères, dans l'une de tes villes, dans le pays que le SEIGNEUR, ton Dieu, te donne, tu ne t'entêteras pas et tu ne fermeras pas ta main à ton frère pauvre;

15:8 tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras sur gages de quoi pourvoir à ses besoins.

15:9 Garde-toi de tenir un raisonnement sans morale, en te disant : « La septième année, l'année de la remise, approche ! », de regarder d'un oeil mauvais ton frère pauvre et de ne rien lui donner. Il invoquerait le SEIGNEUR contre toi, et ce serait un péché pour toi.

15:10 Donne-lui, et que ton cœur ne soit pas mauvais quand tu lui donneras : à cause de cela, le SEIGNEUR, ton Dieu, te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises.

15:11 Il y aura toujours des pauvres dans le pays; c'est pourquoi je te donne cet ordre : Tu devras ouvrir ta main à ton frère, le pauvre ou le déshérité qui est dans ton pays.

15:15 Tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte, et que le SEIGNEUR, ton Dieu, t'a libéré; c'est pourquoi je te donne aujourd'hui cet ordre.

Evangile de Jean 10

10:9 C'est moi qui suis la porte; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé; il entrera et sortira et trouvera des pâturages.

10:10 Le voleur ne vient que pour voler, abattre et détruire; moi, je suis venu pour qu'ils aient la vie et l'aient en abondance.

2 Corinthiens (message de Paul concernant une collecte pour l'Eglise de Jérusalem)

8 :13 Il ne s'agit pas de vous exposer à la détresse pour le soulagement des autres, mais de suivre une règle d'égalité :

8:14 dans la circonstance présente, votre abondance suppléera à ce qui leur manque, pour que leur abondance aussi supplée à ce qui vous manque; de sorte qu'il y aura égalité,

8:15 ainsi qu'il est écrit : Celui qui avait beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui avait peu ne manquait de rien.

Actes 2.38-47

2:38 Pierre leur dit : Changez radicalement; que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés, et vous recevrez le don de l'Esprit saint.

2:39 Car la promesse est pour vous, pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur, notre Dieu, les appellera.

...

2:44 Tous les croyants étaient ensemble et avaient tout en commun.

2:45 Ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun...

Comme la foule présente à Jérusalem le jour de la Pentecôte, nous pourrions nous poser la question : Que signifie aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, cet événement qui parle de la constitution d'un peuple apte à se comprendre malgré les diverses origines et la diversité de langages ? Et que pouvons-nous faire des conséquences que la première communauté de Jérusalem tire de l'appel que Pierre leur adresse à changer de vie ? Ou encore, comment pouvons-nous entendre la parole de Jésus qui nous promet la vie en abondance alors que tant de gens vivent dans la pauvreté, sont victimes de violences et d'injustices ? Dans son **Institution de la religion chrétienne**, Calvin affirme qu'en Christ nous sommes héritiers de toutes les richesses que Dieu lui a remises. Que faisons-nous de ces talents dans notre vie personnelle, professionnelle, dans nos engagements sociaux et politiques?

Les causes et les conséquences

Jésus accompagnait ses paroles de gestes de guérison. Mais il dénonçait aussi, parfois avec des mots durs, ceux qui par leur interprétation de la Loi enfermaient les pauvres dans leur situation d'exclus. L'Esprit Saint rassemble, mais pour cela il invite aussi à vivre sur un chemin de réconciliation qui détruit les murs de la haine et de la discrimination.

Calvin, par fidélité au message évangélique à la suite de Farel, a développé l'Hôpital Général pour subvenir aux besoins des indigents et offrir un accueil pour les sans domicile fixe de son temps. Mais il a aussi agi au niveau des causes de la pauvreté dans la cité. L'une des causes importantes de la misère de son temps, c'était l'ignorance dans laquelle se trouvaient trop de familles pauvres. Raison pour laquelle il a ouvert gratuitement l'école à tous et, par la création du Collège et de l'Académie, a offert aux jeunes des moyens extraordinaires pour acquérir des savoirs nouveaux aptes à leur permettre de prendre la parole et d'agir.

Dans son catéchisme et ses commentaires des Ecritures saintes, Calvin mettait en évidence plusieurs éléments qui devaient, selon lui, s'inscrire dans la fidélité au Dieu de Jésus-Christ. Certes la grâce de Dieu seule nous sauve mais sa Loi demeure un pédagogue apte à diriger nos choix. Nous sommes, disait-il, les « lieutenants » de Dieu au centre de sa Création, c'est-à-dire responsables de la maintenir et de la développer pour garantir le « beau » et le « bon » qu'il a voulu dans son projet. L'Esprit est celui qui nous permet ce travail communautaire de discernement. Il nous libère de la rigueur de la Loi mais il nous rend responsables d'élaborer une éthique conforme à cette vision et à la mission créatrice.

Quel apport de l'éthique protestante ?

Beaucoup de gens ont retenu les thèses du sociologue Max Weber sur « L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ». Selon cet auteur du début du XXème siècle, la religion protestante a permis le développement de l'économie libérale à cause de différents facteurs. Tout d'abord la relation au travail a été modifiée. Celui-ci n'est plus considéré d'abord comme une charge le plus souvent pénible et dégradante. Rappelons-nous que le mot « travail » en français vient du latin « tripalium » qui fait référence à un instrument de torture à trois pieux de l'époque romaine et qui était utilisé pour punir les esclaves insoumis. Avec Luther, le travail devient « Beruf », c'est-à-dire une vocation et avec Calvin un ministère, d'où vient aussi le mot « métier ».

D'autre part, les notions de « prédestination », et de la foi sans les œuvres, donnent une grande liberté d'entreprendre en étant dépréoccupé de son salut qui ne dépend pas de nos actes, mais de la seule grâce de Dieu.

Enfin, en autorisant le prêt à intérêt, Calvin et ses descendants auraient donné des nouveaux moyens pour permettre le développement du commerce, de la production artisanale, puis industrielle.

Il y a certainement une part de vérité dans cette analyse très brièvement exprimée ainsi. Cependant, il faut rappeler que Max Weber avait remarqué, comme le note André Biéler, que « l'esprit capitaliste, s'il est issu du calvinisme, a rapidement revendiqué son indépendance et s'est peu à peu détaché de la vie religieuse qui lui avait donné naissance et qui exerçait sur lui un certain frein, lui fixant des limites » comme nous l'avons entendu par exemple dans la lecture des conditions mises au prêt à intérêt. Finalement cette émancipation de la base éthique sur laquelle la pensée économique de Calvin avait été élaborée a conduit le capitalisme à développer un libéralisme souvent privé de ses garde-fous et recréant ainsi de nouvelles injustices et de nouvelles oppressions. Ainsi pour beaucoup le travail est redevenu un « labeur », une souffrance et les masses laborieuses ont été privées de leur juste salaire à cause d'une course à la maximalisation des profits. Même si au XXème siècle les combats sociaux et les progrès technologiques ont permis de réintroduire des règles plus équitables et d'alléger certaines tâches, le néo-libéralisme de ces dernières années, avec son accent mis sur l'économie virtuelle – que certains appellent l'économiecasino – a de nouveau fait éclater ces cadres, entraînant la multiplication des « working-poors » et augmentant à nouveau le fossé entre le Nord et le Sud, l'Ouest et l'Est.

Un appel à la responsabilité des uns et des autres

« Nous sommes enseignés que les riches ont reçu une plus grande abondance, à cette condition qu'ils soient ministres des pauvres, en dispensant les biens qui leur ont été mis entre les mains par la bonté de Dieu ».

Ainsi Calvin insiste sur le fait que le commandement « Tu ne déroberas pas » concerne d'abord les riches lorsque ceux-ci n'assument pas leurs responsabilités et privent ainsi les démunis de ce qui leur est dû.

De même, le travail étant une vocation de Dieu et le salaire le signe de sa providence, priver quelqu'un de son travail sans autre motif que de vouloir augmenter son propre profit est considéré comme un crime par le Réformateur !

Il ne condamne pas les riches. Il les considère plutôt comme étant des gens à qui Dieu a confié de grandes responsabilités en les estimant capables de les exercer. En redistribuant une part de leurs richesses, ne serait-ce que par l'impôt, ils sont appelés à être les dispensateurs de la grâce de Dieu.

Mais si par malheur ils en viennent à oublier ce service et s'ils ne cherchent plus qu'à accumuler les biens qu'ils ont reçus, ils deviennent semblables aux Hébreux dans le désert qui par trop grande convoitise ou par défiance ont caché la manne. Ce bienfait qui leur avait été donné pour subvenir à leur besoin de nourriture a alors pourri dans leurs sacs (cf Exode 16).

Ainsi les richesses ne sont pas un but en soi. Elles ne sont pas non plus un signe de l'élection ou de la bénédiction divine comme a pu le laisser entendre le puritanisme à la fin du XIXème siècle. Mais

elles peuvent être un signe matériel de la grâce de Dieu si elles ne sont pas thésaurisées à l'excès, si elles servent à ce que nous appelons aujourd'hui à l'économie réelle et si elles permettent un développement équitable et durable, si elles rémunèrent correctement le travail et l'entreprise.

Pour autant Calvin ne considère pas que les pauvres soient justifiés du fait même de leur pauvreté dans toutes leurs paroles et dans tous leurs actes. Il fustige ceux qui se complaisent dans la paresse ou ceux qui pillent ou dérobent tout ce qu'ils peuvent. Ils commettent un sacrilège lorsqu'ils vont ainsi arracher de la main même de Dieu ce qu'il avait réservé à un autre.

Mais pour Calvin, le pauvre a aussi un ministère. Voici ce qu'en dit André Biéler : « Le pauvre est celui à qui Dieu, en Jésus-Christ, s'identifie ; celui en qui Dieu se cache pour rencontrer les humains. Calvin l'appelle pour cela le receveur ... ou le procureur de Dieu. Car à la manière dont un homme, une femme, ou une société se comporte à l'égard du pauvre, Dieu mesure leur foi ou leur charité... »

Remarquons que cette idée se retrouve exprimée dans le Préambule de notre actuelle Constitution helvétique:

Conscients de leur responsabilité envers la Création,

Résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres...

Des paroles et des actes

Ceci nous oblige à poser la question du rapport entre la parole et les actes. Car les déclarations d'intention et de beaux textes ne suffisent pas. Si la seule grâce de Dieu sauve, si la seule foi est suffisante, la seule Parole de Dieu est une parole créatrice, agissante. Une parole qui ne s'incarne pas dans la réalité n'est donc que du bavardage et, comme le dit l'Épître de Jacques, la foi sans les œuvres est morte ! Quel malheur pour vous, scribes et pharisiens, hypocrites ! Vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et vous laissez de côté ce qui est le plus important dans la loi : la justice, la compassion et la foi; c'est cela qu'il fallait pratiquer, sans laisser de côté le reste. (Matthieu 23.23).

Calvin ne se contente donc pas d'enseigner ou de commenter les Ecritures, il institue dans l'Eglise de Genève le ministère des diacres, non seulement pour assister les personnes en situation de précarité au sein de la communauté, mais aussi pour interpeller continuellement l'Eglise sur la manière dont elle gère et répartit ses richesses.

Ainsi Calvin démontre que cette question de la relation entre richesse et pauvreté ne relève pas seulement de la sphère privée. Il ne s'agit pas que d'une responsabilité individuelle. Cela concerne la communauté ecclésiale dans son ensemble, mais aussi l'Etat.

C'est pourquoi il va également inciter les Conseils de Genève à prendre toute une série de mesures pour assister la population pauvre, y compris les étrangers et les réfugiés, pour développer les possibilités de formation, de travail et de soins pour l'ensemble de la population

Seul l'équilibre entre les responsabilités des uns et des autres peut garantir le bien commun et le bien personnel. Ces responsabilités seront vraiment exercées si les uns et les autres reconnaissent encore une fois qu'ils ne sont rien sans la grâce de Dieu. Voici ce que le Réformateur écrit dans son commentaire du Sermon sur la Montagne : « Notons bien donc qu'il faut que la pauvreté nous entre au dedans, et qu'elle nous purge de tout orgueil et outrecuidance, et que nous sachions que nous ne sommes rien. Celui donc qui est pauvre à son jugement, c'est-à-dire qui de son bon gré s'anéantit et ne s'attribue rien... celui-là, dis-je, est bienheureux... »

Cette recherche d'équilibre s'inscrit non pas dans une idéologie de progrès et de croissance, mais dans un processus de création. Cela touche à la globalité de nos responsabilités de « serviteurs et de gardiens » de la terre pour reprendre ce que le texte de la Genèse dit de la vocation de l'humanité. C'est lorsqu'elle répond à cette mission, lorsqu'elle maintient les équilibres dans les relations, qu'elle est « image de Dieu » au cœur du monde créé. Cette vision ne se trouve pas seulement dans la Bible, mais dans bien d'autres courants spirituels, car elle est une intuition vitale pour la survie de l'univers.

Nos richesses et nos pauvretés

Ces quelques réflexions nous donnent déjà à réfléchir sur nos propres manières de considérer nos richesses et nos pauvretés. Mais elles nous amènent aussi à nous poser des questions sur le fonctionnement actuel de notre économie, ce qui la motive et les buts qu'elle poursuit.

Lorsque nous apprenons que l'eau est privatisée dans certains pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie et coûte alors quatre fois plus cher qu'avant, lorsque nous lisons que la population du Cameroun est menacée dans sa santé et son économie locale à cause de l'importation massive de poulets surgelés impropres à la consommation, lorsque nous constatons que des entreprises préfèrent priver de travail des milliers de personnes pour augmenter leur bénéfice et contenter leurs actionnaires, lorsque nous assistons à la déforestation de la forêt tropicale pour fabriquer des meubles de luxe, il y a de quoi être scandalisés. Mais il y a surtout à reconnaître que nous ne faisons plus œuvre de création. Nous sommes au contraire engagés dans un travail de « décréation » dont tous seront victimes un jour, qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres.

Agir plutôt que de se décourager

Cependant, toutes les informations que nous recevons n'ont aucun sens si elles nous découragent ou nous culpabilisent. Il nous faut au contraire entendre les paroles bibliques comme un rappel que nous avons aussi le pouvoir de résister et d'agir.

Pendant la 2ème guerre mondiale, alors que beaucoup de chrétiens Suisses s'alignaient sur la politique prudente des autorités fédérales et cautionnaient sans mot dire la fermeture des frontières pour les réfugiés Juifs, des personnalités se mobilisèrent avec force et obtinrent finalement un assouplissement des mesures administratives, permettant ainsi de sauver des centaines de vies menacées. Citons par exemple le théologien Karl Barth, le pasteur Paul Vogt de l'Entraide Protestante suisse ou Gertrud Kurz, fondatrice du Mouvement Chrétien pour la Paix. Mentionnons aussi les pasteurs André Trocmé et Roland de Pury qui, à leurs risques et périls, mais avec l'appui de leurs communautés du Chambon-sur-Lignon et de Lyon s'engagèrent à sauver des personnes et des enfants menacés.

Il y a cinquante ans, le pasteur Raynald Martin créait avec le soutien de l'Eglise protestante et de quelques amis le CSP. Un service polyvalent permettant d'offrir une aide aux personnes démunies, non pas tellement en leur donnant de l'argent, mais en les soutenant pour faire reconnaître leurs droits et pour mobiliser toutes les ressources individuelles et sociales possibles.

Il y a une trentaine d'année, le professeur André Biéler lançait avec d'autres chrétiens de Suisse Romande la Déclaration de Berne. Ceux qui y adhéraient s'engageaient à verser 3% de leur revenu pour soutenir des projets de développement. L'information que la Déclaration de Berne a diffusée a aussi permis que de nombreuses collectivités publiques augmentent sensiblement leur participation dans de tels projets.

Il y a une vingtaine d'année, le pasteur Alain Perrot créait avec quelques autres personnes un groupe d'actionnaires critiques au sein de l'Assemblée générale d'une grande multinationale de notre pays. Cette initiative a été suivie par d'autres du même genre, ce qui a amené aujourd'hui la plupart des banques à proposer des fonds de placement avec des critères éthiques ou de développement durable. Cette action a été élargie par la création de l'association ACTARES qui milite pour un actionariat favorisant un développement durable.

A cette même époque s'ouvraient les premiers magasins du monde qui ont contribué à promouvoir un commerce équitable, par exemple avec les produits Max Havelaar. Cela semblait une goutte d'eau dans l'océan de la consommation. Et pourtant une des grandes chaînes de distribution de notre pays a annoncé qu'en 2003 l'augmentation de son chiffre d'affaire était principalement due à la vente de produits bio et éthiques.

Ainsi des personnes plus ou moins riches consentent à dépenser plus pour permettre à d'autres, plus ou moins pauvres, de toucher un juste salaire pour leur travail. Nous sommes alors tous gagnants puisque ces personnes ne sont pas obligées de s'exiler, que des paysans peuvent aussi conserver leurs terres et que la qualité des produits préserve notre santé et notre environnement.

C'est dans ce sens qu'il faut poursuivre. Rien ne sert de nous plaindre du coût de l'assurance invalidité si nos entreprises ne prennent pas mieux en compte leur responsabilité sociale et n'acceptent pas d'engager ou de maintenir à leurs postes des personnes moins performantes qui ont néanmoins besoin de travail et de salaire. Quand est-ce que la bourse tiendra compte de cette attitude constructive des entreprises au moins autant que de leurs résultats financiers ?

Par sa pensée et ses réflexions, bien sûr marquées par le contexte de son temps, Calvin nous apprend à passer de la méditation des textes fondateurs à leur mise en pratique en portant un regard lucide sur la réalité sociale et économique du moment présent. On prête au théologien Karl Barth cette affirmation que le chrétien devait vivre avec la Bible dans une main et le journal dans l'autre ! Une telle perspective nous permet de participer au nécessaire débat sur les réformes permanentes que nos sociétés, et pas seulement nos Eglises, doivent accepter d'entreprendre pour corriger et réorienter leurs choix. C'est pourquoi je vous propose de terminer ce bref parcours par une réflexion personnelle sur un sujet d'actualité prenant en compte les éléments mis en évidence dans ce qui précède.

« La crise, une chance » : exégèse d'un nouveau lieu commun

Il est de bon ton d'affirmer aujourd'hui que la crise, malgré les inconvénients qu'elle engendre, est une chance qui pourrait ouvrir sur de nouvelles perspectives. Cela me paraît être un des nouveaux lieux communs à ajouter à la liste de ceux recensés par l'essayiste Jacques Ellul dans son ouvrage publié en 1966 et dont il disait : « Chaque société produit ses lieux communs, mais comme un corps vivant produit ses excréments ! ».

Pour faire valoir la crise comme chance, les intellectuels de notre temps s'appuient le plus souvent sur l'idéogramme chinois du mot « crise » qui, paraît-il, a le double sens de « danger » et de « chance ». Mais cela me semble occulter les aspects les plus importants de la crise : ses causes, ses effets et le cycle dont elle fait partie et qui risque fort de se reproduire si un certain nombre de fondements du modèle ne sont pas changés.

La crise fait partie d'un ensemble cyclique s'appuyant sur les concepts de progrès, de croissance et d'accaparement ou d'accumulation. A un moment ou à un autre, pour une raison ou pour une autre, les limites de la phase ascendante sont atteintes et il faut alors une crise pour permettre au modèle de se reproduire. Le drame, c'est que la crise fait de nombreuses victimes, majoritairement chez les plus pauvres, dans les groupes les plus précarisés et cela durablement.

Mais finalement, la crise ne suscite aucun changement en profondeur, car la foi dans le progrès sans limite demeure. Les constats établis ou les bonnes résolutions prises pendant la crise sont vite oubliés lorsque la consommation et la croissance reprennent. Et tant pis pour celles et ceux qui ont été laissés au bord du chemin ! Lors de la crise pétrolière des années 70, que n'a-t-on pas entendu sur la nécessité de modifier nos habitudes, de développer les énergies renouvelables, de construire différemment pour économiser, etc. Tout cela est resté lettre morte et très peu de choses ont été investies en trente ans pour permettre des changements significatifs.

Au contraire, nous avons vu se développer une « économie virtuelle de casino » qui a relancé de plus belle la recherche d'une maximisation des profits sans lien avec les besoins réels et déconnectés de toute réflexion sur le « bien commun », développant de nouvelles précarités chez nous et dans notre univers mondialisé.

Affirmer que la crise est une chance, c'est détourner l'attention et nous faire oublier qu'elle est avant tout le résultat de l'échec d'un modèle. C'est nous faire patienter jusqu'au moment où le modèle-idole pourra redémarrer pour quelques années grâce à quelques aménagements superficiels. C'est anesthésier la réflexion et l'action que le constat de faillite devrait nous amener à faire ou à entreprendre.

Car pour aller dans le sens d'un véritable développement équilibré et durable, avec ses composantes économiques, sociales et environnementales, il faut trouver un autre modèle. Il nous faut remplacer la foi au progrès, où la fin justifie les moyens, par l'inscription de nos entreprises dans un processus de création responsable. Il nous faut remplacer la motivation de l'accumulation, par celle de la juste redistribution permettant à chacune et à chacun de trouver une place dans un projet de société qui met l'humain au centre. Dans une perspective biblique, ce modèle était soutenu par le sabbat, l'année sabbatique et l'année jubilaire. Une manière de reconnaître des limites et des solidarités indispensables. Plutôt que de subir des crises destructrices, ces limites étaient inscrites dans une véritable croissance personnelle et communautaire. Et elles constituaient une vraie chance de participer de manière constructive à la création d'un monde. Pourquoi ne pas nous en inspirer pour les vrais changements que nous sommes appelés à inventer aujourd'hui ?

Références bibliographiques :

Jean Calvin : « Commentaire sur les cinq livres de Moïse » « Commentaire du Nouveau Testament » « Institution de la religion chrétienne »

André Biéler : « La pensée économique et sociale de Calvin », Georg Genève, 1959. En particulier le Chapitre IV « Les richesses et la maîtrise du pouvoir économique »

Jacques Ellul : « L'Homme et l'argent » (réédition), Presses bibliques universitaires, Lausanne 1979

Autres documents sur internet : André Biéler « Calvin, l'argent et le capitalisme », Revue Réformée No 37 (1959)

<http://www.selfrance.org/uploads/media/Calvin.pdf>

Edouard Dommen « Calvin et le prêt à intérêt »

http://www.obsfin.ch/fbc-articles/no16_a-dommen.pdf

Référence de l'auteur de cet article : Maurice Gardiol

mgardiol@vtxnet.ch 27b, route de Bardonnex CH-1228

Plan-les-Ouates Suisse

ANNEXES

Calvin et le prêt à intérêts (Ch. Stückelberger)

En Europe, jusqu'à la Réforme, il était défendu de demander des intérêts, surtout en raison de l'interdit figurant dans l'Ancien Testament (Exode 22, 24 ; Deutéronome 23, 20 s.). Toutefois, cet interdit a connu de nombreuses exceptions. Le célèbre réformateur Jean Calvin de Genève (1509-1564) lui-même, en arriva à devenir très favorable à la perception d'intérêts. Il justifia son attitude en affirmant que l'interdit biblique visait à protéger son prochain, notamment les pauvres et les faibles. Ainsi, même sur la question des intérêts, il est vital de rendre service à son prochain. Il était conduit en cela par le huitième commandement « Tu ne déroberas point » (Exode 20, 15) et par cette règle d'or « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux » (Matthieu 7, 12). Il a donc établi sept prescriptions ou « exceptions » comme il les nomme, qui servent de cadre au prêt à intérêt.

« Premièrement, il n'est pas permis de demander des intérêts aux pauvres et nul ne peut être contraint de payer un intérêt lorsqu'il se trouve dans la misère ou connaît des circonstances difficiles.

Deuxièmement, celui qui prête de l'argent ne devrait pas être intéressé au gain au point d'en négliger ses devoirs, ni déposséder ses frères pauvres en plaçant son argent dans des investissements en toute sécurité.

La troisième exception est que, dans le cas d'un prêt à intérêt, rien ne doit intervenir qui ne soit naturellement juste et correct. Et si la question est examinée selon la règle de Christ, à savoir ce que vous voulez que les hommes vous fassent etc., elle sera considérée comme valable pour tous.

La quatrième exception est que celui qui contracte un emprunt doit tirer autant ou plus de profit de l'argent emprunté (que le créancier).

Cinquièmement, nous ne devrions pas juger selon les coutumes habituelles et traditionnelles (concernant la perception d'intérêts) ce que nous sommes autorisés à faire, ni mesurer les injustices en fonction de ce qui est juste et correct ; nous devrions plutôt régler notre conduite sur la parole de Dieu.

Sixièmement, nous ne devrions pas considérer seulement l'avantage de ceux à qui nous avons affaire mais aussi prendre en compte l'intérêt public et servir la communauté dans son ensemble. Parce qu'il est manifeste que l'intérêt versé par le commerçant est une pension publique, il faut donc veiller soigneusement à ce que le contrat fasse plus de bien public que de mal.

Septièmement, on ne dépassera pas les limites fixées par les lois locales ou régionales, bien que cela ne suffise pas toujours, car souvent elles autorisent ce qu'elles ne sont pas capables de corriger ou d'interdire. Il faut donc préférer ce qui est juste et correct dans les circonstances et s'interdire ce qui est de trop. »

Oraison pour dire avant que faire son œuvre (Calvin-1562)

Notre bon Dieu, Père et Sauveur, puisqu'il t'a plu de nous commander de travailler pour subvenir à notre indigence, veuille par ta grâce bénir tellement notre labeur que ta bénédiction s'étende jusqu'à nous, sans laquelle nul ne pourra prospérer en bien; et que telle faveur nous serve pour témoignage de ta bonté et assistance, nous faisant connaître par celle-ci le soin paternel que tu as de nous.

Davantage, Seigneur, qu'il te plaise de nous assister par ton Saint-Esprit, afin que nous puissions fidèlement exercer notre état et vocation sans aucune fraude ni tromperie, mais que nous regardions plutôt de suivre ton ordonnance que de satisfaire à l'appétit de nous enrichir; que si néanmoins il te plaît de faire prospérer notre labeur, qu'aussi tu nous donnes le courage de subvenir à ceux qui sont en indigence, selon le pouvoir que tu nous en auras donné, nous retenant en toute humilité afin que nous ne nous élevions point par-dessus ceux qui n'auront pas reçu telle largesse de ta libéralité.

Or, si tu nous veux traiter en plus grande pauvreté et indigence que notre chair ne désirerait, qu'il te plaise de nous faire la grâce d'ajouter foi à tes promesses, pour nous assurer que tu nous nourriras toujours par ta bonté, afin que nous ne tombions en défiance; mais plutôt attendions patiemment que tu nous remplisses non seulement de tes grâces temporelles, mais aussi de tes grâces spirituelles, afin que nous ayons toujours plus ample matière et occasion de te remercier, et nous reposer entièrement en ta seule bonté. Exauce-nous, Père de miséricorde, par Jésus-Christ, ton Fils, notre Seigneur.